

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Le comté de Hainaut

Van Camp, Valéria

Published in:

Monnaies de compte et monnaies réelles

Publication date:

2016

Document Version

Version revue par les pairs

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Van Camp, V 2016, Le comté de Hainaut. dans J Van Heesch, J-M Yante & H Lowagie (eds), *Monnaies de compte et monnaies réelles: Pays-Bas méridionaux et principauté de Liège au Moyen Âge et aux Temps modernes*. Association de numismatique professeur Marcel Hoc, Louvain-la-Neuve, pp. 59-80.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

LE COMTÉ DE HAINAUT

Valeria VAN CAMP

APERÇU CRITIQUE DE LA BIBLIOGRAPHIE

« *Sur l'administration financière et la comptabilité du comté de Hainaut il n'y a pas d'étude d'ensemble* » notent Robert-Henri Bautier et Jeanine Sornay¹, qui font probablement référence à ce que René Chalon avait affirmé dans l'introduction à ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, publiées en 1848. Selon ce dernier, l'absence de sources nécessite l'étude des pièces de monnaie une à une. En effet, de nombreuses études sur ces pièces sont parues après 1848. Ainsi, le chercheur dispose d'un catalogue détaillé des pièces de monnaie et des différents types de monnaies frappées par les comtes de Hainaut². Le contexte économique et politique du monnayage a été négligé par ces chercheurs. Cependant, dans les annexes à ses *Recherches*, Chalon a bien publié quelques documents, parmi lesquels le texte du traité monétaire du 1^{er} avril 1337 (n.s.) conclu entre le comte Guillaume I^{er} (rég. 1304-1337) et le duc Jean III de Brabant afin de créer une monnaie commune, valant 8 deniers tournois et 12 deniers de Brabant³. Étant donné la date du traité, seulement quelques mois avant le décès du comte Guillaume, Chalon et Joseph Ghyssens ne pensaient pas que le traité ait été exécuté⁴. Or, cet argument n'est pas très convaincant car le nouveau comte, Guillaume II, avait épousé une fille du duc, la future duchesse Jeanne de Brabant, et tout porte à croire que les liens entre les deux dynasties furent étroits durant ces années⁵.

Un autre traité monétaire fut conclu en 1312, cette fois-ci entre le comte Guillaume I^{er} et l'évêque de Cambrai⁶. Le texte de ce traité est édité, mais une introduction historique circonstanciée manque et l'édition ne suit pas les conventions habituelles d'une édition critique.

Pour obtenir plus qu'un catalogue de pièces de monnaie ou plus qu'une controverse à leur propos, il faut attendre 1967 et la publication d'un article de C. Wyffels sur l'histoire monétaire de Flandre (!) dans lequel on lit la remarque suivante, à

¹ R.-H. BAUTIER, J. SORNAY et F. MURET, *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge. Les États de la maison de Bourgogne*, Paris, 1984, tome 1.2, p. 537.

² Sur ces articles, voir J.-M. CAUCHIES, « La Monnaie », p. 231-232.

³ R. CHALON, *Recherches sur les monnaies*, tome 1, p. 186-187.

⁴ *Ibid.*, tome 1, p. 49-50, repris par J. GHYSSENS, « Le monnayage d'argent », p. 137.

⁵ Nous remarquons que l'union personnelle entre le Hainaut et le Brabant fut enfin conclue en 1418 quand la comtesse Jacqueline épousa le duc Jean IV. Signalons aussi que dans cette période de l'union, des monnaies brabançonnaises sont mentionnées dans les comptes de la ville de Mons.

⁶ « Traité fait entre Pierre, évêque de Cambrai, et Guillaume I^{er}, comte de Hainaut, le 28 août 1312 », *RBN* 2 (1845), p. 22-27.

savoir qu'au XIII^e siècle, il existait un cours (théorique) stable entre la livre flamande et la livre valencienne⁷. De plus, C. Wyffels cite un extrait d'un mémoire d'experts contemporains selon lesquels « le valenciennois aussi est quelquefois donné comme équivalent du denier de Flandre, principalement dans les textes relatifs au Hainaut et à Tournai » et ce malgré le fait que la livre valencienne avait une valeur intrinsèque plus basse que le denier de Flandre⁸. On trouve aussi cette mention de parité chez J. Ghysens⁹.

L'histoire monétaire du comté de Hainaut (y compris Tournai) a finalement retenu l'attention de J. Ghysens dans les années 1970. Dans ses articles, il s'est surtout préoccupé de la valeur officielle des monnaies et de la relation entre l'or et l'argent, mais en replaçant ces données dans leur contexte politique et économique. Aussi dans les années 1970, plus exactement en 1973, Jean-Marie Cauchies prouvait l'intérêt des comptes des officiers de justice pour l'histoire monétaire, dans le cas bien précis de la *mambournie* (gouvernement) de Philippe le Bon (1427-1433), juste avant son intégration dans l'État bourguignon¹⁰. Ainsi, J.-M. Cauchies a bien décrit les tentatives du futur souverain bourguignon pour rétablir l'ordre dans la situation monétaire des villes, en particulier à Mons.

Pour conclure ce bref aperçu, il est évident que beaucoup de travail reste à faire. Ainsi, par cette contribution nécessairement trop courte, nous voulons donner quelques pistes de recherche pour inspirer et aider les futurs chercheurs.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- J.-M. CAUCHIES, « L'intérêt des comptes des officiers de justice pour l'étude de la législation monétaire : l'exemple du Hainaut sous la régence de Philippe le Bon (1427-1433) », *BCEN* 10/3 (1973), p. 46-58.
- J.-M. CAUCHIES, « La Monnaie », dans B. DESMAELE, J.-M. CAUCHIES et F. MARIAGE (eds), *Les institutions publiques régionales et locales en Hainaut et Tournai/Tournais sous l'Ancien Régime*, Bruxelles, 2009, p. 229-232.
- R. CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1848-1857 ; avec supplément par A. DE WITTE, Bruxelles, 1891.
- J. GHYSSENS, « La monnaie de Hainaut sous Jean d'Avesnes d'après le registre B3268 des Archives départementales du Nord à Lille », *RBN* 119 (1973), p. 77-102.
- J. GHYSSENS, « La monnaie de Hainaut sous Guillaume I le Bon », *BCEN* 11/1 (1974), p. 39-49.
- J. GHYSSENS, « Le monnayage d'argent en Flandre, Hainaut et Brabant au début de la guerre de Cent Ans », *RBN* 120 (1974), p. 109-121.
- J. GHYSSENS, « Le denier de Hainaut des XII^e et XIII^e siècles », *Annales du Cercle archéologique de Mons* 70 (1976-1977), p. 1-8.

⁷ C. WYFFELS, « Contribution », p. 1118.

⁸ *Ibid.*, p. 1127 et 1130.

⁹ J. GHYSSENS, « Le denier de Hainaut des XII^e et XIII^e siècles », p. 1-8.

¹⁰ J.-M. CAUCHIES, « L'intérêt des comptes des officiers de justice », p. 46-58.

- J. GHYSSENS, « La mite et les monnaies de compte de Brabant et de Hainaut », *BCEN* 16 (1979), p. 34-39.
- J. GHYSSENS, « La monnaie des comtes de Hainaut jusque sous la maison d'Avesnes », dans *Recueil d'études d'histoire hennuyère offertes à Maurice A. Arnould*, 1981, p. 563-581.
- « Traité fait entre Pierre, évêque de Cambrai, et Guillaume I, comte de Hainaut, le 28 août 1312 », *RBN* 2 (1845), p. 22-27.
- C. WYFFELS, « Contribution à l'histoire monétaire de Flandre au XIII^e siècle », *RBPH* 45/4 (1967), p. 1113-1141.

APERÇU CRITIQUE DES SOURCES

L'absence d'études peut, pour une certaine part, s'expliquer par l'absence de sources (financières), et ce par la disparition d'archives, comme c'est le cas pour Valenciennes¹¹, ou par la destruction suite au bombardement de mai 1940 du dépôt des Archives de l'État à Mons¹². Heureusement, tout n'a pas été détruit pour le Hainaut.

Premièrement, les archives comtales sont relativement bien conservées, en deux dépôts : dans la *Série B. Chambre des Comptes* des Archives départementales du Nord à Lille, et dans la *Trésorerie des comtes de Hainaut* aux Archives de l'État à Mons. Parmi ces archives, nous trouvons quelques comptes (en net) de l'hôtel des comtes et des comtesses de Hainaut de la dynastie des Avesnes (1280-1345)¹³, édités par le Néerlandais H.J. Smit¹⁴. Nous disposons aussi (de quelques fragments) de comptes de l'hôtel du prince pour la période 1382-1429¹⁵. Pour le XIV^e siècle (tardif) et le XV^e siècle, des comptes des officiers centraux du comté sont conservés dans le fonds des Chambres des Comptes à Bruxelles¹⁶.

En second lieu, il existe une série (assez) continue de comptes de la ville de Mons, de 1279 jusqu'au XVI^e siècle¹⁷. Les premiers comptes, sur rouleau, sont édités par Christiane Piérard¹⁸. Il s'agit de l'unique série de sources financières pour le comté. La quasi-absence de sources comparables pour les autres villes hennuyères les rend encore beaucoup plus intéressantes. Il est vrai qu'il existe des doubles de

¹¹ F. MURET, « Le témoignage des archives. Aperçu critique », dans L. NYS et A. SALAMAGNE (eds), *Valenciennes aux XIV^e et XV^e siècles. Art et histoire*, Valenciennes, 1996, p. 19-35.

¹² A. LOUANT, « La grande pitié des Archives de l'État à Mons », dans *Miscellanea historica in honorem Alberti De Meyer*, Louvain et Bruxelles, 1946, tome 2, p. 1341-1354.

¹³ ADN, Lille, série B, n^{os} 3268-3278.

¹⁴ H.J. SMIT, *De rekeningen der graven en gravinnen uit het Henegouwsche huis*, Utrecht, 1924, tome 1. Pour l'intérêt de ces comptes, voir J.-M. CAUCHIES, « L'intérêt des comptes ».

¹⁵ ADN, Lille, série B, n^{os} 3279-3326.

¹⁶ [P. L.] GACHARD, *Inventaire des archives des chambres des comptes*, Bruxelles, 1845, tome 2, p. 431-457, 532-538 et 549-552.

¹⁷ Archives de l'État à Mons, Commune de Mons. Section ancienne (pour la suite : AVM), n^{os} 1372-1521.

¹⁸ Ch. PIÉRARD, *Les plus anciens comptes de la ville de Mons*, Bruxelles, 1971-1973.

comptes urbains dans le fonds des Chambres des Comptes à Bruxelles, mais ces comptes sont fragmentaires et en plus, la plupart datent du XV^e siècle¹⁹.

La position dominante des comptes de la ville de Mons comme source primaire pour l'étude de l'histoire monétaire du Hainaut paraît très claire pour les XIV^e et XV^e siècles. Pour la période antérieure, nous devons faire appel aux chartes. Or, elles sont peut-être aussi rares que les comptes ! Les collections les plus importantes sont le chartrier comtal, partiellement édité par le baron de Reiffenberg et par Léopold Devillers²⁰, et le chartrier (aujourd'hui détruit) du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, aussi édité par ce dernier²¹.

Vu l'absence d'études approfondies de l'histoire monétaire du Hainaut et la situation déplorable des sources, nous avons choisi de nous concentrer ici sur la ville de Mons afin de composer une liste chronologique des taux la plus complète possible (en annexe). En plus, cette limitation était souhaitable au vu de la masse des comptes disponibles pour cette ville, dont seuls les comptes sur rouleaux, pour la période 1279-1340, sont édités par Christiane Piérard²². Cela a pour conséquence que nous avons dû consulter les autres comptes dans leur forme originale pour en extraire nos données, en particulier celles en provenance des chapitres des *rendaiges communes* et des *dons*.

LES MONNAIES DE COMPTE

La plus ancienne monnaie de compte que nous trouvons dans nos sources, est le denier de Hainaut, aussi appelé le denier blanc ou le denier de Valenciennes. Il s'agit d'une monnaie d'origine réelle, qui fut, selon Joseph Ghysens, battue dans toutes les villes importantes du comté, et non seulement dans l'atelier monétaire du comte à Valenciennes²³. Dans les documents, telles des chartes, du XII^e et du XIII^e siècle, les montants sont normalement exprimés en deniers blancs²⁴. Nous résumons l'évolution du taux de conversion de cette monnaie vis-à-vis des monnaies flamandes et brabançonnaises dans le tableau 1, d'après les données de J. Ghysens²⁵.

¹⁹ A. PINCHART, *Inventaire des archives des chambres des comptes, précédé d'une notice historique sur ces anciennes institutions*, Bruxelles, 1879, tome 5, p. 126-138.

²⁰ F. DE REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, Bruxelles, 1844, tome 1. Et aussi tome 3 par L. DEVILLERS, Bruxelles, 1874. L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut depuis l'avènement de Guillaume II jusqu'à Jacqueline de Bavière*, Bruxelles, 1881-1896.

²¹ L. DEVILLERS, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, Bruxelles, 1899, tome 1.

²² Ch. PIÉRARD, *Les plus anciens comptes de la ville de Mons*.

²³ J. GHYSENS, « Le denier de Hainaut », p. 1. La mention la plus ancienne date de 1130. Voir aussi R. CHALON, *Recherches sur les monnaies*, tome 1, p. 17-23.

²⁴ F. DE REIFFENBERG, *Monuments*, tome 1, p. 320-321 (1195), p. 338 (1201), p. 340 (1222), ... ; L. DEVILLERS, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru*, tome 1, p. 19 (1171), p. 37 (1195), ... p. 347 (1276).

²⁵ J. GHYSENS, « Le denier de Hainaut », p. 2.

Tableau 1. Évolution du cours du denier blanc aux XII^e et XIII^e siècles

Année	Monnaie hennuyère	Monnaie flamande/brabançonne
1143	12 d. valenciennois	6 d. de Nivelles
1170	12 d. valenciennois	5 d. de Nivelles
1200-1250	1 d. de Hainaut	1 d. de Flandre
1256	1 d. blanc	12/14 du denier de Brabant
1273	1 d. blanc	12/16 du denier de Brabant
1278	1 d. blanc	12/14 du denier de Flandre

Comme dit plus haut, pendant l'union personnelle des comtés de Flandre et de Hainaut, le denier blanc connaît un cours identique à celui du denier de Flandre. Selon Ghysens, une nouvelle monnaie fut introduite en Hainaut vers 1278, laquelle fut associée au gros tournois du roi Louis IX de France qui avait une valeur plus élevée que le denier blanc. Cette différence de valeur eut pour conséquence que cette nouvelle monnaie fut utilisée de façon naturelle comme la nouvelle monnaie de compte²⁶. La mention la plus ancienne de l'usage du denier tournois que nous avons trouvée, date de 1276, lorsque la doyenne du chapitre de Sainte-Waudru à Mons fit un don à son chapitre²⁷. Cependant, le denier blanc restait en usage à Mons, notamment pour les rentes et les pensions, jusqu'au XV^e siècle au moins. Ces montants sont toujours convertis en livres, sous et deniers tournois²⁸.

Officiellement, le tournois de Hainaut a connu une évolution distincte du tournois de France²⁹, mais dans la pratique, le taux du denier était parfois utilisé pour les conversions. Cette pratique fut facilitée par l'écart minime entre les deux monnaies de compte. Nous donnons une illustration de ce fait, extraite du compte de l'hôtel de la comtesse Jeanne de Valois de 1325-1326 :

a) *Somme : 100 lb. parisis, valent torn. : 125 lb. tourn., monnoie de Haynnau*³⁰.

b) *400 lb. parisis, monoye de France, valent à le monoie de Haynnau: 533 lb. 6 s. 8 d. torn*³¹.

Le taux de conversion de la livre parisis et de la livre tournois de France était fixé à 1,25³², ce qui est en effet le rapport utilisé pour faire la conversion de l'exemple a. En utilisant ce même taux pour convertir les 400 livres parisis de

²⁶ *Ibid.*

²⁷ L. DEVILLERS, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, tome 1, p. 356.

²⁸ Par exemple AVM, n° 1474a, f. 8r. : « Somme LXIX lb. XVI s. X d. ob. blans, vallent tour(nois) LXXXIII lb. XVI d. VIII d. » (premier semestre de 1386).

²⁹ J. GHYSSENS, « Le denier de Hainaut », p. 8.

³⁰ H.J. SMIT, *De rekeningen*, tome 1, p. 122.

³¹ *Ibid.*, tome 1, p. 134.

³² M. BOMPAIRE et Fr. DUMAS, *Numismatique médiévale. Monnaies et documents d'origine française*, Turnhout, 2000, p. 17.

l'exemple b, nous obtenons un montant de 500 livres tournois, ce qui ne correspond pas avec le montant mentionné. Ainsi, ces données nous permettent de calculer le rapport entre la livre tournois de France et la livre tournois de Hainaut : 1,0667. Pour vérifier ce rapport, nous prenons la valeur d'un gros, parce qu'un peu plus loin dans ce même compte, nous lisons que *287 lb. 11 s. 2 d. parisis, gros pour 12 d., valent gros pour 16 d.: 316 lb. 14 s. 11 d. tourn*³³. En utilisant le rapport fixe entre la livre tournois de France et la livre parisis, nous obtenons 12 d. par. x 1,25 = 15 d. tournois de France. En multipliant ce montant avec 1,0667, nous obtenons une valeur de 16 d. tournois de Hainaut pour un gros, ce qui est en effet la valeur mentionnée plus haut. Remarquons que dans cet exemple, il n'est pas question de « tournois de Hainaut » mais de « tournois », ce qui peut induire l'idée fautive qu'on a utilisé le tournois de France. Cet exemple montre aussi que le gros tournois, plus tard appelé le vieux gros tournois, fut utilisé pour convertir des montants, ce qui fut aussi le cas après l'arrêt de la frappe du gros tournois en 1337³⁴.

Étudiant l'union personnelle des comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande (depuis 1299), le chercheur peut rencontrer dans les documents de l'administration centrale des revenus et des dépenses faites en Hollande ou en Zélande. La monnaie de compte alors utilisée est la livre hollandaise (*Hollandse groot*)³⁵, avec un rapport de 1 lb. tournois (de Hainaut) = 10 s. hollandais, ou de 0,50³⁶.

POLITIQUE MONÉTAIRE : EN QUÊTE DES (TRACES DES) ORDONNANCES MONÉTAIRES

En ce qui concerne la politique monétaire du comte Jean d'Avesnes, Joseph Ghyssens s'est appuyé sur un aperçu de quelques comptes de 1294-1304, dressé en 1304³⁷. Il a tenté de décrire l'importance des émissions, et d'évaluer la valeur intrinsèque des pièces pour ensuite en déduire le profit pour le comte. En l'absence de comptes pour la Monnaie de Hainaut, cette étude ne reste que celle d'un cas isolé.

Les ordonnances monétaires auraient pu nous donner des renseignements précieux, mais elles sont, elles aussi, très rares pour le Hainaut. Ainsi, nous disposons d'une ordonnance, datée du 6 octobre 1343, de Jean de Beaumont, oncle et lieutenant du comte Guillaume II (rég. 1337-1345). Cette ordonnance annonçait une dévaluation du grand denier, du petit denier, du florin à l'écu et du florin de

³³ H.J. SMIT, *De rekeningen*, tome 1, p. 148.

³⁴ J. GHYSSENS, « Le monnayage d'argent en Flandre, Hainaut et Brabant », p. 112 et 185-186.

³⁵ Voir aussi par exemple J.A.M.Y. BOS-ROPS, *Graven op zoek naar geld. De inkomsten van de graven van Holland en Zeeland, 1389-1433*, Hilversum, 1993, p. 60-61.

³⁶ ADN, Lille, série B 3270, f. 43r.

³⁷ J. GHYSSENS, « La monnaie de Hainaut sous Jean d'Avesnes », p. 77-102. Pour ce document, voir V. VAN CAMP, *De oorkonden en de kanselarij van de graven van Henegouwen, Holland en Zeeland. Schriftelijke communicatie tijdens een personele unie: Henegouwen, 1280-1345*, Hilversum, 2011, tome 1, p. 60 et 173-175.

Florence³⁸. Nous donnons un aperçu des dispositions de cette ordonnance dans le tableau suivant (les valeurs avant la dévaluation du 18 octobre ne sont pas indiquées dans la charte) :

**Tableau 2. Valeur de quelques monnaies
selon l'ordonnance de Jean de Beaumont de 1343 (en tournois)**

	18 oct. 1343 – 21 mars 1344 n.s.	21 mars 1344 n.s. – 8 sept. 1344	après 8 sept. 1344
Grand denier blanc	18 d.	12 d.	6 d.
Petit denier blanc	6 d.	4 d.	2 d.
Florin à l'écu	41 s.	27 s. 4 d.	13 s. 8 d.
Florin de Florence	35 s. 9 d.	23 s. 10 d.	11 s. 11 d.



Fig. 1. Grande plaque ou fors de Hainaut (Guillaume III, 1356-1389)



Fig. 2. Franc à cheval de Hainaut (Guillaume III, 1356-1389)

³⁸ Cette ordonnance a été éditée par R. CHALON, *Recherches sur les monnaies*, tome 1, p. 188-192.
Voir aussi à la p. XX.

R. Chalon, *Recherches sur les monnaies*, tome 1, p. 57 et 188-192.
(la référence complète est cité plus haut dans la bibliographie)

Grâce aux comptes de la massarderie de Mons pour la deuxième moitié de 1343, nous savons que d'autres monnaies furent également réévaluées, par exemple le *compagnon* qui fut réévalué de 30 d. à 18 d. : *XXXIX lb. XIII s. VII d. tour(nois) le compagnon pour XVIII d., valent le compagnon pour II s. VI d. : LXVI lb. III s. III d.*³⁹ Ce compte fut établi avec un compagnon pour 30 d., ce qui veut dire que toutes les sommes avec un compagnon pour 18 d. furent converties.

Dans les préambules des comptes de la ville de Mons, nous trouvons des références à quatre ordonnances monétaires, entre 1391 et 1405. Aucune d'entre elles n'a été conservée, ni en original, ni en copie ou en édition. Pour trois ordonnances, les préambules nous donnent aussi des dates : le 5 mai 1391, le 23 juillet 1401 et le 17 novembre 1405⁴⁰. L'autre ordonnance a été publiée entre le 1^{er} novembre 1396 et le ~~30 novembre~~ 1397, dates limites du compte concerné⁴¹. Les préambules ne mentionnent pas d'autres ordonnances postérieures à 1405, malgré le fait qu'il en existe (voir plus loin). Dès l'année fiscale 1431-1432, il est simplement écrit que le compte a été dressé : *de tel monnoie qui coursaille a estet ou pays de Haynnau en ce tierme*⁴². Pour illustrer la mention d'une ordonnance dans les préambules, nous donnons ci-dessous l'exemple du compte du 1^{er} novembre 1400 au 31 octobre 1401 :

*Et de tel monn(oie) que le couronne de Haynnau pour XXIII s. et le denier d'argent nommet poissant pour XVI d., car j'asoiche que le venredy XXIIIe jour de juillet mutations se fezist des monn(oies) en telle maniere que li dis escus fust mis a XXI s. III d. et li poissant a XIII d. le piece*⁴³.

Nous résumons tous les renseignements dans le tableau suivant :

Tableau 3. Valeur en tournois de quelques monnaies de base utilisées pour dresser les comptes de la ville de Mons entre 1391 et 1405

Date	Source	Monnaie	Valeur ancienne	Valeur nouvelle
5 mai 1391	A.É.M., <i>Mons</i> , n° 1478, f. 1r	Franc français	[26 s. 8 d. t.] ⁴⁴	25 s. 2 d. t.
		Écu/Couronne de Hainaut	27 s. t.	25 s. 6 d. t.
1396-1397	A.É.M., <i>Mons</i> , n° 1484, f. 1r	Écu/Couronne de Hainaut	25 s. 6 d. t.	24 s. t.
23 juillet 1401	A.É.M., <i>Mons</i> , n° 1488, f. 1r	Écu/Couronne de Hainaut	24 s. t.	21 s. 4 d. t.
		<i>Poissant</i> (denier d'argent)	16 d. t.	13 d. t.
27 novembre 1405	A.É.M., <i>Mons</i> , n° 1494, f. 1r	Désiré (denier d'argent)	20 d. t. ⁴⁵	18 d. t.

³⁹ AVM, n° 1432b, f. 1r.

⁴⁰ AVM, n° 1478, 1488 et 1494, chaque fois f. 1r.

⁴¹ AVM, n° 1484, f. 1r.

⁴² À partir de AVM, n° 1520, f. 1r.

⁴³ AVM, n° 1488, f. 1r.

⁴⁴ On trouve aussi cette valeur dans AVM, n° 1477 pour l'année 1389-1390.

⁴⁵ On trouve aussi cette valeur dans AVM, n° 1490, f. 1r pour l'année 1401-1402.

Nous remarquons qu'à partir de l'année fiscale 1394-1395, l'*escut de Haynau* est appelé dans les préambules *couronne de Haynau*, avec la même valeur⁴⁶. L'introduction de cette couronne de Hainaut suit de quelques années l'apparition de la couronne de France dans les comptes de Mons⁴⁷. Cependant, sous le règne de la duchesse Jacqueline de Bavière (1417-1433), la couronne de Hainaut et le (petit) écu de Hainaut étaient deux monnaies distinctes⁴⁸.

Lorsque nous ne disposons pas d'une mention explicite d'une ordonnance monétaire, nous pouvons en soupçonner l'existence quand les sommes en *floive monnoie* sont converties en *bonne monnoie*. Ainsi, ces mentions nous ont permis de dresser les tableaux suivants.

Tableau 4. Traces d'ordonnances monétaires dans les comptes de la ville de Mons édités par Ch. Piérard, 1279-1338

Année	Piérard, p.	Monnaie de base	Valeur ancienne (tournois)	Valeur nouvelle (tournois)	Pourcentage (en argent fin)
1299-1300	17	<i>[Puis ke li monnoie fu abaissie]</i>			
1308	26	[aucune donnée]	29 lb. 18 s. 9 d.	9 lb. 19 s. 7 d.	33 %
1313-1314	94 & 96	<i>pilluville</i>	6 d.	4 d.	66 %
1323, 1 ^{er} semestre	189	<i>Penans</i>	8 d.	6 d.	75 %
1330, 2 ^e semestre	236	<i>Plakars</i>	8 d.	6 d.	75 %

⁴⁶ Voir aussi R. CHALON, *Recherches sur les monnaies*, tome 1, p. 87, n° 117 ; un écu, est une imitation d'un écu français à la couronne.

⁴⁷ Première mention : AVM, n° 1479, f. 1r (1391-1392).

⁴⁸ Comparez la valeur d'un écu de Hainaut de 1421-1422 (6 s. t.) avec celle d'une couronne de Hainaut de 1422-1423 (41 s. t.). Voir le tableau en annexe.

Tableau 5. Traces d'ordonnances monétaires dans les comptes inédits de la ville de Mons, 1339-1433

Année (semestre)	Source : AVM, n°	Monnaie de base	Valeur ancienne (tournois)	Valeur nouvelle (tournois)	Pourcentage (en argent fin)
1343 (2)	1432b	Compagnon	30 d. t.	18 d. t.	60 %
1354 (1)	1443a	[aucune donnée]	19 lb.	14 lb. 18 s. 8 d.	79 %
1360 (2)	1448a	Écu	30 s.	15 s.	50 %
1363 (1)	1451a	[aucune donnée]	68 s.	56 s. 8 d.	83 %
1369 (1)	1457a	Franc de Hainaut	30 s.	24 s.	80 %
1375 (1)	1463a	[aucune donnée]	20 s.	10 s.	50 %
1377 (1)	1465a	Plaisant	18 d.	15 d.	83 %
1384 (1)	1472a	Franc de France	26 s.	23 s.	88 %
1419, 28 oct.	1508	Denier <i>casmahiu</i>	16 d.	12 d.	75 %
1426-1427 ⁴⁹	1515	[aucune donnée]	58 s.	42 s.	72 %

Malheureusement, cette liste n'est pas exhaustive. Prenons l'exemple de 1418. Dans le compte de Mons pour cette année, on ne remarque rien d'anormal. Or, dans le registre des résolutions de la ville, on lit que *Li abatisous des monnoies fu le venredi XVIIIe jour de fevrier l'an mil III^c XVII* (le 18 février 1418 n.s.)⁵⁰. Apparemment, il existait une certaine confusion parce que dans ce même registre, pour décembre 1418, nous lisons que le receveur de Hainaut, officier de l'administration centrale, devait donner des précisions pour éviter tout malentendu⁵¹. Également dans ce même registre, nous trouvons un aperçu du taux d'échange, établi par un ban des échevins et le Conseil de la ville de Mons le 28 août 1422 :

*Le venredi XXVIIIe jour d'aoust l'an III^c & XXII fu uns bans publiés pour l'estat des monnoies, en tel maniere que les couronnes de France <vieses en or> furent mises a XXXVIII s. VI d. le piece. Item, les couronnes de France en or nouvelles a XXXVII s. VI d. le piece. Item, les grans angeles a XLII s. le piece. Item, les moutons en or euwissent leur cours au peril de ceulx qui les recheveroit jusques au jour saint Remy enss(uian)t. Item, les grans gros de Flandres adont coursauls pour XXII d. le piece furent mis a XXI d. & les dicte gros a X d. obole. Item, les gros duchissau & Johannes a XVII d. le piece. Item, les dites desir(és) de Braibant a VIII d.*⁵²

(en superscript
comme 6 lignes
plus haut)

⁴⁹ En décembre 1427 fut proclamée une ordonnance monétaire dont on ne retrouve guère de traces. Voir J.-M. CAUCHIES, « L'intérêt des comptes », p. 50-52.

⁵⁰ AVM, n° 1295, f. 54v.

⁵¹ AVM, n° 1295, f. 64v.

⁵² AVM, n° 1295, f. 100v.

En effet, en comparant le taux de la nouvelle couronne de France cité dans le ban avec celui cité dans les comptes de la ville pour 1421-1422 (voir annexe), nous remarquons une dévaluation d'une valeur de 30 s. 9 d. tournois à 37 s. 6 d. tournois, mais la tendance continuait jusqu'à une valeur de 40 s. tournois à la fin de l'année fiscale. Cet exemple montre que, par la publication des bans communaux, le Magistrat de Mons menait une politique de régulation des valeurs des monnaies, bien qu'on ignore le degré d'autonomie d'action du Magistrat, certainement soumis aux ordonnances monétaires du prince. En tout cas, il est certain que des envoyés spéciaux du Magistrat furent chargés de prendre des nouvelles à Valenciennes, où se trouvait l'atelier monétaire du comté, *pour savoir l'estat des monnoies, que on y avoit fait crier*⁵³.

Un autre exemple nous montre l'interaction entre la ville et l'administration princière. Le 11 novembre 1429, une nouvelle ordonnance monétaire de Philippe le Bon, *mambour* de Hainaut, fut publiée à Mons afin de stimuler le commerce, fortement perturbé par des valeurs officielles trop élevées. Cette ordonnance ne fut pas jugée favorable par la population, qui en demanda l'annulation. En raison de cette résistance, l'administration fut obligée de réviser l'ordonnance en 1430⁵⁴. Or, ce ne fut qu'avec la réforme profonde du système monétaire dans les États bourguignons (après l'acquisition *de jure* du comté par Philippe le Bon en 1433) que l'ordre fut rétabli⁵⁵.



Fig. 3. Couronne de Hainaut (Albert de Bavière, 1389-1404)

⁵³ AVM, n° 1457a, f. 8r (premier semestre de 1369).

⁵⁴ J.-M. CAUCHIES, « L'intérêt des comptes », p. 53-55.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 49.

ANNEXE :
APERÇU CHRONOLOGIQUE DES TAUX DE CONVERSION

Dans les tableaux suivants, nous donnons un aperçu chronologique des taux de conversion des monnaies, nous basant sur les données qu'on peut trouver dans les comptes de la massarderie de Mons. Le premier tableau résume celui publié par Christiane Piérard sur base des comptes en rouleau, édités par elle, pour la période 1308-1340⁵⁶.

Tableau 6. Taux de conversion des monnaies citées dans les comptes en rouleau de la massarderie de Mons, édités par Ch. Piérard, 1308-1340

	1301-1306	1308	1309 -1310
Florin de Florence		14 s. 2 d.	
Florin à <i>make</i> / masse d'or		38 s.	

	1311	1312	1313	1314	1315	1316	1317	1318	1319	1320
Florin de Florence				14 s. 6 d.			12 s. 10 d. / 17 s. 6 d.			
Florin à <i>make</i> / masse d'or		32 s.	34 s.	27 s. 6 d.		27 s. / 27 s. 6 d.	22 s. 10 d. / 29 s.			
Florin								20 s. 4 d.	20 s.	
Florin à l' <i>agniel</i>						17 s. 6 d.	19 s. / 20 s. 4 d.		20 s.	18 s. 9 d.
Gros (tournois)	7 d.			20 d.		14 d.	16 d.		16 d.	15 d. (1320-1321)

⁵⁶ Ch. PIÉRARD, *Les plus anciens comptes de la ville de Mons*, tome 2, p. 143-149.

	1321	1322	1323	1324	1325	1326	1327	1328	1329	1330
Florin de Florence			18 s. / 20 s. 8 d.	19 s. 2 d.		21 s. 2 d. / 18 s.		21 s.		18 s. / 13 s. 4 d. (1330- 1331)
Florin à <i>make</i> / masse d'or	32 s. 4 d.	29 s.		31 s. 8 d.						
Florin										15 s. 8 d.
Florin à <i>l'agniel</i>	20 s. 3 d.		18 s. 9 d.	20 s. 3 d. / 21 s.						
Florin	30 s. 6 d.		18 s.	20 s. 3 d.			21 s. 2 d.			15 s. / 21 s.
Gros (tournois)			14 d.	16 d.			16 d.		16 d.	
Placard									4 d. / 8 d.	

	1331	1332	1333	1334	1335	1336	1337	1338	1339	1340
Florin de Florence		16 s.		13 s.		14 s. / 13 s.		18 s. 6 d.	23 s.	
Florin à <i>make</i> / masse d'or							18 s. 9 d.			
Florin								25 s. 6 d.		
Florin à <i>l'agniel</i>				15 s. 6 d.						
Florin										
Compagnon						16 d.		16 d.		
Désiré							13 d.			
Écu								25 s. 4 d. / 30 s.	32 s. 6 d. / 36 s.	
Gros (tournois)		16 d.					13 d. / 16 d.	14 d. / 16 d.		
Placard						8 d. / 4 d.		8 d.		

Tableau 7. Taux de conversion des monnaies citées dans les comptes en registre inédits de la massarderie de Mons, 1341-1433

	1341	1342	1343 ⁵⁷	1344	1345	1346	1347	1348	1349
1 vieux gros mouton	2 s. 10 d.			8 d.					
1 florin à l'écu	29 s. 6 d. / 50 s. 6 d.	57 s. / 60 s.	68 s. / 72 s. 6 d. (18 s.) ⁵⁸	16 s. 8 d.	17 s. 4 d.	17 s.	17 s.	17 s. 6 d. / 18 s.	19 s. 6 d.
1 florin de Florence		43 s. / 47 s.		12 s. 6 d.	12 s. 6 d.	13 s.	13 s.	12 s. 6 d.	
1 gros (tournois)		14 d.	16 d.	14 d.	13 d.	15 d.		14 d.	
1 vieux gros tournois							15 d.		
1 maille de Florence		37 s. 6 d.							
1 compagnon		32 d.	30 d.						
1 florin royal			5 s. 6 d.	15 s.	15 s.				
1 <i>courtois</i>			24 d.	40 d.	8 d.	8 d.	8 d.		
1 lion				17 s.					
1 <i>durans</i>				6 d. ob.					
1 <i>pavillion</i>					18 s. 9 d.				
1 florin à l' <i>agniel</i>					13 s. 9 d.				
1 gros de Flandre						10 d.			
1 denier de Namur							10 d.		

⁵⁷ Le compte AVM, n° 1432b pour le deuxième semestre 1343 est dressé en *floive monnoie* bien que quelques sommes soient données en *boine monnoie*. Nous suivons ici les monnaies citées dans ce compte.

⁵⁸ Le montant entre parenthèses est la valeur nouvelle.

	1350	1351	1352	1353	1354	1355	1356	1357	1358	1359
1 florin à l'écu	19 s. 6 d.	21 s. 3 d.	23 s. / 28 s.	26 s.			30 s. / 31 s. 6 d.			
1 florin de Florence	14 s. 6 d.	14 s. 6 d.								
1 gros (tournois)								15 d.		
1 vieux gros tournois	16 d. ob.	18 d.			21 d. ob.	24 d.	28 d.	33 d.	35 d.	
1 maille de Florence			20 s.			19 s.				
1 florin royal									16 s.	
1 florin à l'écu <i>Philippus</i>			19 s. / 23 s.	28 s. / 6 d. / 27 s. 6 d.	20 s. 6 d.		25 s. / 27 s.		28 s. / 31 s. 6 d.	
1 florin à l'écu <i>Johannes</i>			23 s. 4 d.	26 s. / 25 s.	15 s. / 18 s.	18 s. 3 d. / 19 s.	21 s. 4 d. / 23 s.	24 s.	27 s.	
1 maille d'or			15 s. 9 d.	19 s. 6 d.		13 s.		24 s.		
1 esterlin						25 s.				
1 florin mouton de France							30 s. 9 d.	34 s. 6 d.	39 s.	
1 mouton de Bruges									38 s.	
1 écu de Bruges									32 s.	

	1360	1361	1362	1363	1364	1365	1366	1367	1368	1369
1 florin à l'écu (vieux)	22 s. 6 d.		33 s. 6 d.							
1 gros (tournois)		9 d.		11 d. ob.					15 d.	12 d.
1 vieux gros tournois		22 d.	28 d. ob.	28 d.	26 d. ob.	29 d.	30 d.	36 d.	35 d.	32 d. ob.
1 florin à l'écu <i>Philippus</i>				25 s. 6 d.						
1 florin à l'écu <i>Johannes</i>		17 s. 6 d.	25 s.	22 s. / 22 s. 6 d.	23 s.			31 s.		
1 florin au mouton de France	23 s. / 24 s.	24 s. / 32 s.	34 s. / 35 s. 6 d.	36 s. / 31 s. 6 d.	32 s. 6 d.		35 s.	42 s. 6 d.	45 s.	

	1360	1361	1362	1363	1364	1365	1366	1367	1368	1369
1 florin au mouton de Bruges	21 s. 6 d./ 22 s.	22 s. 3 d./ 28 s.	29 s. / 30 s. 6 d.	31 s.		29 s.				34 s. ⁵⁹
1 florin au mouton de Brabant	22 s.		28 s.	28 s. / 27 s.	26 s. 6 d.	26 s.	26 s. 4 d.	32 s.	32 s. / 30 s.	26 s. ⁵⁹
1 obole d'or				16 s.						
1 franc de Hainaut					25 s.		25 s. / 26 s.	30 s.	28 s. / 31 s.	30 s. / 24 s. ⁵⁹ / 25 s. (B)id.
1 franc de France						26 s. 6 d. / 28 s.	30 s.	35 s. 6 d. / 36 s.	36 s.	40 s. / 32 s. ⁵⁹ / 38 s. ⁵⁹
1 gros de Brabant								7 d. ob.		
1 gros de Flandre									15 d.	
1 double mouton de Brabant										52 s.
1 double franc de Hainaut										52 s. (B)/ 56 s. (B)
1 florin de Hainaut										24 s. (B)/ 28 s. (B)

	1370	1371	1372	1373	1374	1375	1376 ⁶⁰	1377	1378 ⁶¹	1379
1 gros (tournois)	15 d.	10 d.								
1 vieux gros tournois	46 d.	31 d. ob.	31 d.	36 d.	37 d.	24 d.				
1 lion	20 d. / 9 d. ⁵⁹	16 d. / 9 d.	9 d.	20 d.						
1 gros de Flandre	15 d. / 10 d. ⁵⁹									8 d.
1 florin au mouton de France			36 s.							
1 florin au		103 lb.								

⁵⁹ Valeur en *boine monnaie*.

⁶⁰ Le compte AVM, n° 1464 est quasiment illisible.

⁶¹ *Idem* pour AVM, n° 1466.

	1370	1371	1372	1373	1374	1375	1376 ⁶⁰	1377	1378 ⁶¹	1379
mouton de Bruges		7 s. 9 d.								
1 florin au mouton de Brabant	20 s. ⁵⁹		22 s. 6 d. / 26 s. 8 d.							
1 franc de Hainaut	31 s. / 18 s. ⁵⁹		20 s. / 22 s.	26 s. 6 d. / 21 s.	26 s.					
1 franc de France	45 s. 4 d. / 28 s. ⁵⁹ / 31 s. ⁵⁹	31 s. / 30 s.	30 s. 6 d. / 33 s.	36 s.	36 s. / 37 s.	37 s. / 23 s. / 24 s.		25 s.		26 s.
1 double mouton de Brabant		45 s.			54 s.					
1 double franc de Hainaut	63 s. 6 d. / 41 s. ⁵⁹	40 s.		45 s. / 46 s. / 42 s.						
1 gros de Hainaut						2 s. / 1 s.				
1 plaisant								18 d. / 15 d.		

	1380	1381	1382	1383	1384	1385	1386	1387	1388
1 gros (tournois)									
1 vieux gros tournois		25 d.							
1 gros de Flandre				8 d.	7 d.		7 d.	7 d.	7 d.
1 maille d'or				22 s. 8 d.			20 s.	20 s.	
1 florin au mouton de France	31 s. 6 d.								
1 obole d'or							20 s.	20 s.	20 s.
1 franc de France	25 s.	25 s.	25 s.	25 s. / 26 s.	26 s. / 23 s.	23 s.	25 s.	25 s.	25 s. 8 d. / 26 s.
1 denier blanc				14 d.					
1 écu de Hainaut								28 s.	
1 écu de Gand								28 s.	

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 1389, nous ne disposons pas de comptes. À partir du 1^{er} novembre 1389, l'année fiscale court du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante.

	1389-1390	1390-1391	1391-1392	1392-1393	1393-1394	1394-1395	1395-1396	1396-1397	1397-1398	1398-1399
1 gros de Flandre	6 d. ob.									
1 maille d'or	18 s. 6 d.									
1 obole d'or (de Hollande)	19 s. 7 d.			19 s. 6 d.	19 s. 6 d.	19 s. 10 d.			20 s.	20 s.
1 franc de Hainaut									24 s.	
1 franc de France	26 s. / 26 s. 8 d.	25 s. / 9 d. / 25 s. 2 d.	25 s. 2 d.	26 s. 3 d.	26 s.	26 s.	26 s. 6 d.			
1 gros de Hainaut	14 d.	14 d.								
1 écu/couronne de Hainaut	27 s.	27 s. / 25 s. 6 d.	25 s. 6 d.		25 s. 6 d.	25 s. 6 d.	25 s. 6 d.	24 s.	24 s.	24 s.
1 écu de Gand										
1 couronne de France				29 s. 3 d. / 29 s. 6 d.	29 s. 6 d.	29 s. 3 d.	30 s.	29 s. 3 d.	29 s. 3 d.	29 s. 3 d. / 29 s. 8 d.
1 maille d'or de Hollande						19 s. 10 d.				
1 <i>poissant</i>								18 d.		
1 grand écu de Hainaut								36 s.	36 s.	

	1399-1400	1400-1401	1401-1402	1402-1403	1403-1404	1404-1405	1405-1406	1406-1407	1407-1408	1408-1409
1 gros de Flandre				9 d.	9 d.	9 d.	9 d.			
1 obole d'or (de Hollande)		20 s.								
1 franc de France	28 s.			26 s. 8 d.		27 s. 7 d.		26 s.		
1 écu/couronne de Hainaut	24 s.	24 s. / 21 s. 4 d.	21 s. 6 d.	21 s. 8 d.	21 s. 8 d.	21 s. 8 d.				

	1419- 1420	1420- 1421	1421- 1422	1422- 1423	1423- 1424 ⁶²	1424- 1425	1425- 1426	1426- 1427	1427- 1428	1428- 1429
1 franc de France		33 s.				28 s.				
1 couronne de Hainaut				41 s. / 41 s. 6 d.		42 s.	46 s.			
1 couronne de France	15 s. 10d. ⁶³	36 s. / 38 s.	30 s. / 9 d. / 37 s. 6 d. / 40 s.	37 s. 6 d.		44 s. / 48 s.	48 s. / 50 s.		46 s. ⁶⁴	48 s.
1 grand ange de Hainaut		40 s. 6 d.								
1 écu de Dordrecht or	33 s.	30 s. / 30 s. 9 d.				38 s.	42 s.	40 s.		
1 double gros de Hainaut	18 d.	18 d.	18 d.	18 d.		18 d.	18 d.	18 d.	18 d.	18 d.
1 mouton d'or de France	26 s. 6 d.	25 s.	26 s. 8 d.	27 s. 6 d.		28 s. 6 d.	31 s.			
1 maille de Brabant en or		28 s.								
1 petit écu de Hainaut		9 d. ob.	6 s.							
1 maille d'Arnhem en or			27 s. / 27 s. 6 d.							30 s.
1 obole d'Arnhem en or						27 s. / 28 s.	30 s.	30 s.	25 s.	
1 obole d'or <i>Renaldus</i>							32 s.			
1 écu de Dordrecht <i>Guillelmus</i>							42 s. 6 d. / 43 s.	36 s.	40 s.	
1 écu de Flandre								24 s.		
1 écu de Dordrecht <i>Philippus</i>								35 s.	36 s. / 37 s.	

⁶² Le compte n'est pas conservé.

⁶³ Valeur pour une nouvelle couronne de France.

⁶⁴ Le compte AVM, n° 1296, f. 33r donne une valeur de 45 s. pour le 3 janvier 1428 n.s.

	1429-1430	1430-1431	1431-1432	1432-1433
1 désiré		18 d.		
1 double gros de Hainaut	18 d.	18 d.		
1 écu (de Dordrecht) <i>Guillelmus</i>			48 s.	
1 écu (de Dordrecht) <i>Philippus</i>	37 s. / 38 s.	38 s.	38 s.	38 s.
1 obole/maille d'or <i>Arnoldus</i>		28 s. / 29 s.		29 s.
1 patar		2 s.	2 s.	2 s.
1 salut d'or			58 s.	
1 griffon d'or de Liège			38 s.	
1 <i>pietre</i> de Brabant et de Bourgogne			50 s.	50 s.
1 nouvelle couronne de France/de Tournai			50 s.	50 s.
1 maille d'or de Bavière			33 s.	
1 courtois de Valenciennes				32 d.
1 noble d'Angleterre				116 s.